

Équipements sous pression

1 jour - Recyclage tous les 5 ans

INTRA

Formation Habilitation Chaufferie Vapeur / Eau surchauffée pour rondiers / Agents de surveillance de générateurs vapeur

Habilitation chaudière niveau 1

PÉRIODICITÉ

NON RÉALISABLE EN INTER
ENTREPRISE

EFFECTIF MAXIMUM

8

RÉPARTITION PÉDAGOGIQUE

70% théorie / 30% pratique

Objectifs

- Le personnel chargé de l'exploitation et de la maintenance des équipements sous pression doit être informé et qualifié pour en assurer la surveillance et prendre toute initiative nécessaire à leur exploitation en toute sécurité. Il doit pour cela :
- Assurer en sécurité la surveillance d'un générateur de vapeur ou d'eau surchauffée avec ou sans présence humaine permanente.
- Réaliser la ronde de bon fonctionnement de la chaufferie.
- Appliquer les consignes chaufferie de l'établissement et les procédures particulières.
- Le stagiaire sera habilité ou non par l'employeur « rondier chaufferie vapeur – eau surchauffée ».

Moyens pédagogiques

- Le client devra mettre à disposition le local chaufferie pour les exercices pratiques des rondiers et prendre connaissance des procédures de l'équipement sous pression.

Prérequis

- Aucun
- Maîtrise de la langue française

Public concerné

- Rondier sur installations thermiques (générateur vapeur et eau surchauffée).
- Surveillant d'exploitation en chaufferie avec ou sans présence humaine permanente.

Cadre réglementaire

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

Arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples

Exploiter une chaudière industrielle - Dépannage et maintenance : Vos obligations pour la conduite ou l'entrée dans une chaufferie ou un local de chaudière gaz, biomasse (Générateur vapeur ou eau surchauffée)

Conformément à la réglementation française des équipements sous pression (arrêté du 20/11/2017) : « Le personnel chargé de l'exploitation et de la maintenance des équipements sous pression doit être informé et qualifié pour en assurer la surveillance et prendre toute initiative nécessaire à leur exploitation en toute sécurité. »

DESP 2014/68/UE et arrêté ministériel du 20 novembre 2017 – Mise à jour 2021

Recommandation initiale : Arrêté du 15/03/2000 – Normes NFE 32-020-1 à 5- Arrêté mise à jour 2017 et 2021

Tarifs

Intra-entreprise

1195 €HT par jour de formation pour le groupe + déplacement sur site client

Prise en charge OPCO ou financement interne : nous montons le dossier avec vous.

Prochaines sessions

Dater de formation en entreprise sur demande.

Accessibilité

Session adaptable aux situations de handicap — référent handicap, contact@efers.fr.